Libre de se démarquer

MARQUES AVENUE GROUPE

Engagement des droits humains

ÉDITION 2026

Sommaire

01

Notre engagement 04

1.1 Engagement en matière de droits humains 04

1.2 Droits des collaborateurs 04

1.3 Responsabilité envers les parties prenantes 05

1.4 Engagement RSE 05

01

Notre engagement

1.1 Engagement en matière de droits humains

Marques Avenue s'engage à **respecter les droits humains dans l'ensemble de ses activités**, conformément aux standards internationaux reconnus.
Cet engagement s'inscrit dans le cadre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ainsi que de la *Déclaration de l'Organisation internationale du travai*l relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
Il traduit **la responsabilité de Marques Avenue** de prévenir, d'identifier et de traiter les impacts négatifs que ses activités pourraient générer sur les personnes.

1.2 Droits des collaborateurs

Dans le périmètre de son contrôle direct, **Marques Avenue veille au respect des droits humains de ses collaborateurs et collaboratrices**, en particulier en matière de liberté syndicale, de conditions de travail dignes et sûres, d'égalité de traitement, de non-discrimination et de respect de la dignité de chacun.

Le Groupe s'oppose à toute forme de travail forcé ou d'esclavage moderne, de travail des enfants et de pratiques portant atteinte aux droits fondamentaux au travail tels que définis par l'Organisation internationale du travail.

1.3 Responsabilité envers les parties prenantes

Conscient de son rôle d'entreprise de gestion et d'animation de centres de marques, **Marques Avenue exerce également sa responsabilité par l'influence** qu'il peut avoir sur ses parties prenantes directes, notamment ses prestataires, partenaires opérationnels, enseignes locataires et partenaires territoriaux.
À ce titre, le Groupe encourage des pratiques responsables et respectueuses des droits humains tout au long de ses relations professionnelles, dans une logique de dialogue, de vigilance et d'amélioration continue, proportionnée à son niveau d'influence.

1.4 Engagement RSE

Cet engagement guide les décisions et les pratiques de **Marques Avenue et s'inscrit dans une démarche plus large de responsabilité sociétale**, attentive aux personnes, aux territoires et aux écosystèmes dans lesquels il opère.

Il constitue un socle de référence pour agir de manière éthique, responsable et durable, dans le respect des droits de toutes et tous.

Libre de se démarquer

MARQUES AVENUE
GROUPE

marquesavenuegroupe.com